

## Conditions commerciales générales

- **Reservation**  
Selon la convention des réservations et de leurs modifications, l'hôtel Best Western Continental n'est pas tenu d'accepter les réservations non confirmées par écrit et non signées.
- **Le nombre de participants**  
Le client se doit d'avertir par écrit l'hôtel Best Western Continental le plus rapidement possible du nombre de participants, au plus tard deux jours ouvrables avant la date d'arrivée. En cas d'annulation ou de modifications du nombre de participants :
  - Jusqu' à 5% du nombre manquant de participant  
Ne sera facturer que le nombre effectif de participant
  - Plus de 5% du nombre manquant de participant  
Sera facturé 5% de plus sur la facture du client
  -
- **Annulation de réservations**  
Toute annulation de réservations concernant les séminaires / congrès / Events doivent se faire par écrit et le plus tôt possible.  
L'hôtel Best Western Continental est en droit de facturer des frais d'annulation comme suit pour toute annulation :
  - 60 à 31 jours avant l'arrivée 25%
  - 30 à 11 jours avant l'arrivée 50%
  - 10 à 0 jours avant l'arrivée 75%
  - Annulation le jour même 100%

Annulation pour une personne ou une chambre est gratuite jusqu' à 18.00. Après 8.00 ou en cas de No Show (personne pas venue) 1 nuit sera facturée à la personne concernée.
- **Responsabilité**  
L'hôtel Best Western Continental rend le client responsable en cas d'un dommage contractuel ou extracontractuel intentionnel ou de négligence grave.  
En cas de non responsabilité le client doit pouvoir prouver ces dires.
- **D'autres dispositions**
  - 5.1 Le client doit payer lui-même ses extras (restaurant, boissons et minibar) si aucune confirmation écrite de la part de l'entreprise ne le contredit.
  - 5.2 Des annonces dans les médias (comme les journaux, la radio, la télévision, Internet) requièrent un consentement par écrit de l'hôtel Best Western Continental.
  - 5.3 Des prolongations de date ne sont valable que d'un commun accord avec l'hôtel Best Western Continental.
  - 5.4 En cas de dommages: Le client est responsable de tous les dommages causés par sa faute à l'hôtel Best Western Continental par lui-même ou par les participants.

- 5.5 L'assurance pour les organisateurs
- 5.6 Mode de paiement: L'hôtel Best Western Continental est autorisé à exiger le versement d'une partie ou de la totalité de la somme du séjour avant la date d'arrivée du/des client/s, en particulier si le client et l'organisateur ne sont pas les mêmes.
- 5.8 Toutes modifications de ces conditions commerciales générales requièrent une demande par écrit.

Lieu	Date	Signature
Bienne	17. 11. 17	Adrian Zumofen